DEPARTEMENT DE LA REUNION

Envoyé en préfecture le 02/12/2022 Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID: 974-249740101-20221202-2022_099_CC_11-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 64

Nombre de présents : 34 Nombre de représentés : 15

Nombre d'absents : 15

OBJET

AFFAIRE N°2022_099_CC_11 Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte – validation de la stratégie

Nombre de votants: 49

NOTA:

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le : 22 novembre 2022
- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le 05/12/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE VINGT HUIT NOVEMBRE à

14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, Salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de M.

Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S:

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIANT - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER - M. Josian ACADINE

ETAIENT ABSENT(E)S:

M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Gilles HUBERT - Mme Marie-Josee MUSSARD-POLEYA - Mme Amandine TAVEL - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Jacqueline SILOTIA

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Tristan FLORIANT procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Patrick LEGROS procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER procuration à Mme Marie-Anick FLORIANT - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA - M. Maxime FROMENTIN procuration à Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Catherine GOSSARD procuration à M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Marie ALEXANDRE procuration à M. Yann CRIGHTON - M. Pierre Henri GUINET procuration à Mme Armande PERMALNAICK - Mme Brigitte DALLY procuration à M. Philippe LUCAS - M. Rahfick BADAT procuration à M. Bruno DOMEN - Mme Marie-Annick HAMILCARO procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 02/12/2022 Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID: 974-249740101-20221202-2022_099_CC_11-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2022

<u>AFFAIRE N°2022_099_CC_11</u>: STRATÉGIE LOCALE DE GESTION INTÉGRÉE DU TRAIT DE CÔTE – VALIDATION DE LA STRATÉGIE

Le Président de séance expose :

Contexte

Le TCO est compétent en GEMAPI depuis le 1er Janvier 2018. Une des composantes de la GEMAPI est la défense contre les inondations et contre la mer.

Le législateur entend par « défense contre la mer », la défense contre les inondations liées aux submersions marines ainsi que la gestion des phénomènes d'érosion côtière.

La seule obligation de l'autorité compétente en GEMAPI en matière de défense contre les inondations par submersion marine est la gestion des ouvrages de protection. Le littoral de l'ouest en est dépourvu. La composante de défense contre la mer et de gestion du trait de côte de la GEMAPI devient alors pour le TCO une faculté à agir.

En conséquence, le TCO a fait le choix d'être accompagné par un groupement de bureau d'études afin de définir sa feuille de route en la matière à travers l'élaboration de sa stratégie locale.

Contenu de l'étude

L'élaboration de cette stratégie a été confiée à un groupement de bureaux d'études selon le déroulé suivant :

- Phase 1 : Diagnostic territorial approfondi ;
- Phase 2 : Définition de la stratégie de défense contre la mer et de gestion du trait de côte ;
- <u>Phase 3</u>: Formalisation du plan d'actions opérationnels aux différentes échelles de gestion.

La concertation fait l'objet d'une attention particulière tout au long de l'étude avec l'ambition de dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes du littoral.

Point d'étape

Après la réalisation d'un diagnostic territorial (Phase 1) présenté à la Commission Eau du 12 novembre 2020, l'étude s'est poursuivie avec la construction de la stratégie d'intervention (Phase 2).

Une analyse multicritère a été réalisée par le groupement de bureau d'études afin de dégager la sensibilité socio-économique du littoral du TCO.

Les différents scénarii d'intervention ont été présentés à la Commission Eau du 10 juin 2021 puis aux communes, à la DEAL et aux acteurs de l'économie et de l'environnement. Une réunion spécifique au littoral portois a également été organisée.

Une visite de terrain a eu lieu le 29 octobre 2021, puis une séance de travail s'est tenue le 18 novembre 2021 avec les élus de la Commission Eau.

Ces échanges ont permis de coconstruire la proposition de stratégie suivante déclinée autour :

- 1) De principes d'intervention;
- 2) D'orientations stratégiques transversales appliquées sur l'ensemble du littoral ;
- 3) Et d'actions opérationnelles sur les secteurs très sensibles relevant au moins partiellement de la

maîtrise d'ouvrage du TCO.

Envoyé en préfecture le 02/12/2022 Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID: 974-249740101-20221202-2022_099_CC_11-DE

Par ailleurs, s'agissant d'un sujet important pouvant avoir des répercussions sur le territoire et son développement, les élus de la commission Eau ont naturellement souhaité associer les élus de la commission Aménagement pour donner conjointement un avis sur la proposition de stratégie suivante.

1) Les principes d'intervention du TCO

Si la compétence GEMAPI a été obligatoirement transférée aux EPCI, son mode d'exercice relève de la libre appréciation du Maître d'Ouvrage compétent. Une faculté d'intervention à justifier par un caractère d'intérêt général ou d'urgence, il revient au TCO d'élaborer sa propre doctrine sur son littoral. À ce titre, les principes d'intervention suivants sont proposés :

- Prendre en compte l'impact des ouvrages portuaires sur le transit sédimentaire ;
- Faire du TCO maître d'ouvrage compétent en GEMAPI, le chef de file de la gestion des sédiments :
- Concentrer l'intervention du TCO au droit des enjeux d'intérêt public ;
- Ne pas réaliser de protection au droit des enjeux privés ;
- Prendre la (co)gestion des ouvrages communaux existants, répondant aux caractéristiques suivantes :
 - x Fixant le trait de côte (caractère irréversible);
 - x En contact avec le milieu marin (pied dans l'eau);
 - X Contribuant efficacement à la lutte contre l'érosion marine (efficience).

Si aucun ouvrage de défense contre la mer n'a été identifié lors du transfert de la compétence GEMAPI, l'étude a révélé l'existence d'ouvrages efficients contribuant au maintien du trait de côte et en contact direct avec le milieu marin :

- → L'enrochement de l'esplanade des Roches-Noires,
- → L'enrochement de la promenade de part et d'autre du Port de Saint-Leu,
- → Les épis d'embouchure de la Ravine Fontaine et de la Ravine Grand Étang.

2) Les Orientations Stratégiques Transversales

Bien qu'elles s'appliquent particulièrement sur les secteurs « sensibles » et « très sensibles », les Orientations Stratégiques Transversales (OST) concernent l'ensemble du littoral du TCO au vu de la redondance de certains enjeux stratégiques. Ces orientations transversales ont pour objectif de proposer une réponse adaptée aux enjeux liés à la dynamique sédimentaire globale sur le littoral Ouest – en considérant les embouchures de ravines, les exutoires pluviaux et le transport sédimentaire – ainsi que les enjeux relevant du bâti privé.

- **OST 1:** Gestion des embouchures de ravines : Maintien du libre écoulement des eaux et rétablissement de la fonction de continuité écologique.
- **OST 2 : Gestion des exutoires pluviaux :** Maintien du libre écoulement des eaux et mise en place d'une gestion rationnelle des exutoires pluviaux.
- **OST 3 : Gestion des sédiments :** Maintien des accès portuaires et valorisation des sédiments sur les secteurs en érosion.
- **OST 4:** Accompagnement des projets d'initiative privée : Création d'un guide de bonnes pratiques, accompagnement technique, aide à la constitution en ASA (Association Syndicale Autorisée).

3) Les actions opérationnelles du TCO sur les secteurs très sensibles

Le diagnostic de la phase 1 des données du littoral, des ouvrages littoraux et des processus existants (transit sédimentaire...) a permis de mettre en évidence 11 km de secteurs très sensibles et 18 km de secteurs sensibles lors de diagnostic. 12 sites ont été classés en secteur très sensibles sur les 5 communes membres. Certains de ces sites prioritaires ne sont pas concernés par une MOA TCO du fait de la nature des enjeux présents dans la bande d'aléas (infrastructures routières, infrastructures portuaires, équipements régionaux, etc.).

Sur ces 12 sites classés très sensibles, 2 sont jugés prioritaires car nécessitant des actions opérationnelles à court terme :

o Le site des Roches Noires;

o Le site de Saint-Leu centre ;

Envoyé en préfecture le 02/12/2022 Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID: 974-249740101-20221202-2022_099_CC_11-DE

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/10/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 13/10/2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER la stratégie de défense contre la mer et de gestion du trait de côte ;
- AUTORISER le Président à signer tous les actes liés à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Emmanuel SERAPHIN Président